



Protocole sanitaire d'organisation de **compétitions équestres applicable à partir du 19** **mai 2021 de 6h à 21h.**

• **DÉFINITIONS**

Dans la présente fiche, les termes ci-dessous font référence aux définitions ci-après.

- Compétiteurs autorisés : tous compétiteurs
- Personnes accréditées : personnes dont la présence est nécessaire au bon déroulement des activités sportives d'entraînement ou de compétition, notamment l'encadrement technique, médical, vétérinaire et soins aux chevaux, propriétaires des chevaux, officiels de compétition, prestataires, etc
- Spectateurs : places assises, jauge de 35% de l'effectif ERP et dans la limite de 1000 personnes

• **COMMUNICATION AVEC LES COMPÉTITEURS**

- Communiquer en privilégiant les moyens de communication dématérialisés : téléphone, réseaux sociaux, outils fédéraux, groupes de messagerie, site internet, etc.

• **PLANNING**

- Répartir les horaires de compétition pour réguler les flux de compétiteurs.

• **PARKING**

- Organiser le parking pour éviter les proximités des camions et des personnes.

• **ACCUEIL**

- Prévoir un accueil en extérieur.
- Prévoir un point d'eau extérieur avec savon ou un point de mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Exiger le lavage des mains dès le parking camions.

• **CIRCULATION**

- Baliser les circulations des différents publics par un fléchage.
- Favoriser un sens de circulation unique de l'arrivée au parking à la fin de la compétition.
- Bloquer ouvertes toutes les portes des espaces accessibles.

• **LIEUX DE VIE**

- Condamner l'ensemble des lieux non indispensables à la compétition.
- Contrôler l'accès des sanitaires et les désinfecter régulièrement.

- **GESTION DES COMPÉTITEURS**

- Ces rassemblements sont identifiés en mesurant les flux de personnes présentes simultanément à un endroit donné sur un même site ; ces flux doivent respecter en leur sein et entre eux les règles de distanciation physique individuelle.
- Limiter l'accès aux aires d'échauffement aux chevaux, aux seuls compétiteurs, entraîneurs et soigneurs afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres à cheval et 1 mètre à pied.
- Entrée et sortie différentes, si possible.

- **GESTION DES FOURNISSEURS**

- Planifier et contrôler l'accès en dehors du site de la compétition.

- **GESTION DES PRÉPOSÉS, SALARIÉS OU BÉNÉVOLES**

- Les préposés, salariés ou bénévoles portent des masques
- Seuls les préposés, salariés ou bénévoles de l'organisation sont habilités à manipuler le matériel au sein des aires de compétition.

- **ORGANISATION GÉNÉRALE**

- Respecter les gestes barrières et le port du masque à pied.
- Prévoir la désinfection des zones de contact deux fois par jour à l'aide d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
- Prévoir la désinfection du matériel après chaque usage par trempage ou pulvérisation avec un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
- Prévoir, pour chaque espace, un affichage spécifique des consignes.
- Utiliser le Kit de panneaux et documents d'information disponible sur : mediacub.ffe.com
- Nettoyer et désinfecter les boxes après chaque utilisation.

- **RESTAURATION / BUVETTE**

- A emporter ou en extérieur, places assises avec une jauge de 50% de la capacité de la terrasse, 6 personnes par table maximum
- Fermeture des espaces de restauration intérieurs

- **REMISE DES PRIX**

- Port du masque y compris pour les cavaliers à cheval

- **NON RESPECT DES RÈGLES**

- Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- Les personnes exclues ne peuvent prétendre à aucun remboursement.